

# INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER

---



## En bref...

### Adresses touchées

Du 132 au 148,  
rue Saint-Philippe

## Travaux majeurs de rénovation

Les travaux planifiés visent à rendre les logements plus confortables et l'environnement, plus sécuritaire. Avec le temps, plusieurs éléments de vos immeubles se sont détériorés. Des expertises ont montré la présence de moisissures au 3<sup>e</sup> étage et dans l'espace entre le sol et le rez-de-chaussée de l'immeuble. L'enveloppe extérieure de l'immeuble et les logements seront rénovés et décontaminés.

**Vous avez déjà été tous rencontrés et informés par l'agente de liaison, qui demeurera votre personne-ressource jusqu'à la fin des travaux.**

Afin d'assurer votre sécurité et votre confort, un **médecin de la direction de la santé publique** de Montréal viendra vous rencontrer pour parler des conditions de maintien d'une bonne qualité de vie et pour évaluer la situation de chacun sur le plan de la santé. Surveillez les avis à cet effet.

L'OMHM réalisera les travaux dès qu'il aura obtenu les budgets nécessaires. Si des personnes résident toujours dans l'immeuble, elles devront être relogées avant le début des travaux.

---

**Des questions  
ou des  
préoccupations?**



**Julie Chalifour**

Agente de liaison

**514 872-9224**

---

## Parmi les travaux prévus :

- ▶ L'extérieur de l'immeuble sera refait : portes, fenêtres, brique, crépis et toiture.
- ▶ Une dalle de béton sera ajoutée entre le sol et le rez-de-chaussée de l'immeuble.
- ▶ Les escaliers extérieurs et les balcons avant seront remplacés.
- ▶ Les escaliers intérieurs seront mis aux normes.
- ▶ Les murs, les plafonds et les planchers seront décontaminés.
- ▶ Les cuisines et les salles de bain seront refaites.
- ▶ De nouvelles prises électriques, des plinthes, des thermostats et des luminaires seront installés.
- ▶ Les chauffe-eau seront installés dans les logements.
- ▶ Un nouvel aménagement paysager sera fait en avant de l'immeuble.
- ▶ Des supports à vélo seront ajoutés dans la cour arrière.

## Avec vous



- L'OMHM a transmis les premières informations sur la situation dans les immeubles à tous les locataires.
- Il a aussi répondu aux questions et entendu les préoccupations.
- L'agente de liaison qui vous informe et vous accompagne profitera de ses échanges avec vous pour vous consulter sur certains aspects des travaux.

## Le relogement

Dans le cas où votre santé serait affectée par la présence de moisissures, l'OMHM vous accompagnera dans toutes les étapes pour vous reloger dans un lieu qui correspondra le mieux possible à vos besoins.

### Q. Est-ce que je vais être relogé dans un logement propre?

R. Oui. Tous les locataires seront relogés dans un logement propre, salubre et sécuritaire.

### Q. L'OMHM paiera-t-il mon déménagement?

R. Oui. Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels, engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes seront mises à votre disposition. Quand un logement sera attribué, une date de déménagement sera convenue.

### Q. Qui paiera les frais de débranchement et de rebranchement de mon téléphone?

R. Vous recevrez une allocation de 500 \$ lors du relogement (au départ et au retour). Vous pourrez ainsi payer les frais exigés par les fournisseurs de services publics pour le changement d'adresse postale, le débranchement et le rebranchement des services de téléphone, de câble et d'Internet.

### Q. Est-ce que le coût de mon loyer sera le même?

R. Le coût du loyer continuera à être établi selon les règles actuelles.

### Q. Est-ce que je pourrai revenir dans mon logement après les travaux?

R. Si vous souhaitez retourner dans votre logement une fois les travaux terminés, parlez-en à votre agente de liaison. Plusieurs modifications seront apportées pour répondre aux nouvelles normes du Code national du bâtiment. Ces modifications pourraient varier d'un logement à l'autre et avoir un impact important sur votre décision.

*Merci pour votre patience et votre collaboration!*

**Si vous demeurez dans un HLM, communiquez avec le centre d'appels et de la sécurité pour :**

Entretien, réparations et extermination 7 h à 23 h - 7 j/7 | Réparations urgentes et sécurité 24 h/24 – 7 j/7  
514 872-OMHM (6646)

Travaux réalisés par :



Partenaires impliqués :

